Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260412-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 28
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf quinze minutes, le neuf avril, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-04-12
Désignation représentant
CA Don Bosco

Date de convocation du Conseil municipal :
1er avril 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, M. SALAÜN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, M. POCHAUVIN, Mme FAGOT, M. JOLY, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE-LE BRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE, Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absent ayant donné procuration :
M. BICREL procuration à M. POULIQUEN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme CLOAREC

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260412-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBERATION N° 2026-04-12

Administration générale

ASSOCIATION DON BOSCO
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE GOUESNOU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DON BOSCO

Rédacteur : Thomas Even
Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal de désigner son représentant au conseil d'administration de l'association Don Bosco.

Les bureaux des services de milieu ouvert (Service d'accompagnement à la vie sociale [SAVS] et Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés [SAMSAH]) du secteur handicap de l'association Don Bosco sont situés à Gouesnou (Bodeien), ainsi que la structure multi-accueil Dorn Ha Dorn, gérée par la SCIC En Jeux d'Enfance, société créée par Don Bosco. Pour mémoire, dans le cadre d'une convention de mandat mise en œuvre depuis le 1er janvier 2019, la Ville de Gouesnou dispose de 32 places dans cette crèche.

Les statuts en vigueur de Don Bosco ne prévoient pas la présence, au sein de l'un des 4 collèges du conseil d'administration de l'association, des collectivités partenaires. Toutefois, l'usage est de réunir au sein du collège des membres de droit ses principaux financeurs, ainsi que toutes les collectivités où les établissements et services de l'association sont implantés.

Dans ce contexte, compte tenu de la demande de l'association Don Bosco, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Ville de Gouesnou.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- De décider de déroger au scrutin secret pour procéder à la désignation du représentant de la Ville de Gouesnou au sein du conseil d'administration de l'association Don Bosco ;
- De désigner Jean-Pierre Combroux, représentant de la Ville de Gouesnou au conseil d'administration de ladite association.

Avis de la commission plénière du jeudi 2 avril 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

BC

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260409-D20260412-DE

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 9 avril 2026

La secrétaire de séance,

Brigitte Cloarec

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850